



**Séance du
14 mars 2023**

Date de la
convocation :
6 mars 2023

Date d'affichage :
8 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice : 50
Présents : 39
Votants : 47

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

Délibération n°20230314-6

Objet : Désignation d'un représentant afin de siéger au sein du Comité Territorial de Sodineuf

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Régine Douillet, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Michel Delépine ; Monsieur Jean-Jacques Louvel, absent excusé ayant donné procuration à Madame Frédérique Chérubin-Quennesson ; Madame Catherine Doudet, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Michel Barbier ; Madame Antonia Ortu, absente excusée, ayant donné procuration à Madame Claudine Briffard ; Madame Florence Lemoigne, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Marcel Lemoigne ; Monsieur Jean-Claude Davergne, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Raynald Boulenger.

Monsieur José Marchetti, absent excusé ayant donné procuration en raison de l'indisponibilité de sa suppléante, à Monsieur Jean-Pierre Trolley ; Monsieur Daniel Cavé, absent excusé ayant donné procuration en raison de l'indisponibilité de sa suppléante, à Monsieur Jean-Paul Mongne.

Monsieur Mario Dona, absent excusé, représenté par sa suppléante, Madame Marie-Christine Berlez ; Madame Martine Douay, absente excusée représentée par son suppléant, Monsieur Joel Coulombel.

Madame Isabelle Vandenberghe, Madame Monique Evrard, Monsieur Aurélien D'hier, absents excusés.

Monsieur Samuel Ruelloux a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-1 et L. 2121-21 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Villes sœurs ;

Considérant que dans le cadre du rapprochement entre SODINEUF et immobilière Basse Seine, il a été convenu avec les différents actionnaires, de la mise en place d'un conseil territorial sur le périmètre historique de SODINEUF. Ce conseil doit permettre l'association des élus du territoire à la stratégie de la nouvelle société et au suivi de la gestion de proximité ;

Considérant que la Communauté de Communes des Villes Sœurs est membre de droit de l'instance avec un représentant à désigner ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.2121-21 « le conseil (...) peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf dispositions législatives ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;

Vu la candidature de Monsieur Michel Delépine ;

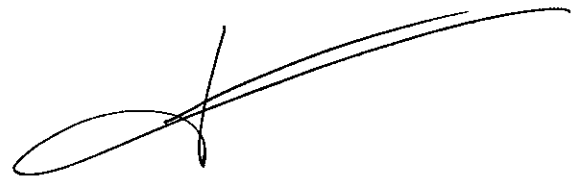
⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- désigner Monsieur Michel Delépine en qualité de représentant de la Communauté de Communes au sein du Comité Territorial de Sodineuf.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an
que dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Eddie FACQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*